



**Arrêté du Maire du 01 juin 2026
N°047-2026**

**Objet : CIRCULATION DE VOIRIE
Caisse à savon le 28/06/2026**

La Maire de la Commune de Joué l'Abbé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-21 à R 411-28, R 413-1, R414-14, R 417-6 et R 11-21-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 113-1 et R 113-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande présentée le 01 juin 2026 par l'association « **Les Rois de la pente** »,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Date prévue le 28 juin 2026 de 10h00 à 12h00

Concernant l'organisation d'essais de circulation des véhicules caisses à savon, sur la voie communale route de la Trugalle à partir de la rue de l'Eglise jusqu'au Pont du Pansais.

Article 2 : Une déviation est mise en place :

- (VC 6) : **Sens de circulation la Trugalle – Joué l'Abbé déviée par Route de Savigné vers RD300,**
- (VC 1) : **Route barrée sur une voie de circulation dans le sens Route des Quatre Routes vers La Trugalle,**

Article 3 : La signalisation règlementaire sera conforme à l'instruction ministérielle de la signalisation routière en vigueur et mise en place par la commune de Joué l'Abbé.

Article 4 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines par les véhicules de secours, de police, de gendarmerie ou du corps médical seront maintenus.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Madame la Maire, Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Ballon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Joué l'Abbé, 01 juin 2026

Le Maire, Magali LAINÉ

Magali Lainé
